

Le Pôle de proximité de la Côte des Isles, dans le cadre de ses compétences, gère et développe l'accueil et les activités péri et extrascolaires sur son territoire. L'association des PEP50 a en charge l'organisation du service.

### **PUBLIC CONCERNE / HORAIRES D'OUVERTURE**

Tous les enfants âgés de 3ans, scolarisés et propres et jusqu'à 14ans.

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les périodes scolaires uniquement le mercredi et pendant les vacances scolaires (excepté celles de fin d'année) du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h00 à 18h30.

Accueil à la Journée	Accueil Matin	Accueil Après-midi
8h00 - 18h30 (avec ou sans repas)	8h00 - 12h00 (sans repas) 8h00 - 13h30 (avec repas)	12h00 – 18h30 (avec repas) 13h30 – 18h30 (sans repas)

**La PMI préconise de ne pas excéder 9h30 d'amplitude horaire d'accueil d'un enfant de moins de 6 ans.**

### **ENCADREMENT ET NORMES**

L'accueil de loisirs a été ouvert avec avis de la PMI (protection maternelle et infantile), et agréé par la DDSC (direction départementale de la cohésion sociale).

C'est un gage de qualité du service et en contrepartie les normes d'encadrement sont strictes : actuellement, 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Ces normes ne peuvent être dépassées, la responsabilité des animateurs et de la Communauté d'agglomération du Cotentin est engagée en cas d'incident.

C'est pourquoi une inscription est nécessaire, mais également de prévenir quand l'enfant ne vient pas.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés, stagiaires et non diplômés, placés sous l'autorité de la directrice du site.

### **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions ont lieu auprès de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret.

Tout au long des vacances, les inscriptions peuvent également être réalisées, sur site auprès des animatrices référentes ou de la directrice du site.

Le dossier d'inscription devra être impérativement rempli pour toutes inscriptions, même exceptionnelle.

Pour tout dossier incomplet, ou non transmis à l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret, l'enfant ne pourra être pris en charge.

Toute modification (adresse, téléphone,...) en cours d'année, devra être signalée par écrit à l'accueil de loisirs.

Les parents devront, tous les ans, obligatoirement, remplir le dossier d'inscription.

Pour les mercredis, l'inscription devra se faire 48h à l'avance minimum.

Pour les vacances, une fiche d'inscription précisant une date butoire, sera à rendre à l'accueil de loisirs.

Passé ces délais, la direction se réserve le droit de refuser une inscription si le taux d'encadrement est insuffisant.

Certaines sorties sont limitées à un nombre de place, la direction se réserve le droit de prioriser les enfants fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs.

## **LIEU ET MODALITES**

Les locaux sont situés au Pôle Jeunesse, 3 rue de la Gaieté, 50270 Barneville-Carteret.

A l'arrivée, les enfants devront être déposés à l'intérieur du bâtiment et en présence du personnel d'animation.

Le soir, les parents ou personnes majeures désignées sur le dossier d'inscription, devront venir chercher l'enfant en passant à l'intérieur du bâtiment et en informer l'équipe pédagogique.

Les goûters sont fournis par le Pôle de Proximité de la Côte des Isles et inclus dans le tarif.

Les repas du midi sont fournis en liaison froide par la société API.

Pour les repas fournis par les familles (enfant nécessitant un régime particulier), ils devront être mis dans des boîtes fermant hermétiquement, le tout dans un sac isotherme au nom de l'enfant.

Les projets d'animations sont réfléchis et choisis par rapport à un projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animateurs, et en concertation avec le projet éducatif du territoire.

Les activités et les sorties sont proposées aux enfants en fonction des groupes d'âges.

Les projets pédagogiques sont consultables sur site.

## **REGLES DE VIE, SANCTIONS ET EXCLUSIONS**

Des règles de vie devront être respectées : langage correct, respect des uns et des autres et du matériel,...

Toute insulte ou comportement de maltraitance verbale ou physique envers toute personne, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe sera sanctionné.

Selon la gravité de ce manquement, l'équipe pédagogique ou l'organisateur se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant du centre si elle le juge nécessaire.

Au préalable, une demande de rencontre avec les parents ou les représentants légaux, afin de discuter des difficultés rencontrées et d'envisager une solution à celles-ci sera effectuée.

En cas de dégradation volontaire reconnue de matériel, et selon sa nature, la réparation sera facturée à la famille ou le remplacement à l'identique sera effectué directement par la famille.

En cas de non-respect de l'hygiène ou en cas de maladie contagieuse pouvant affecter la collectivité (ex : gale, conjonctivite, poux ...), l'équipe pédagogique pourrait prendre la décision de ne pas admettre l'enfant une journée ou plus.

Il est conseillé de porter des vêtements et chaussures confortables et adaptés aux activités. Les tongs sont à éviter. L'été, une casquette ou un bob sont très fortement recommandés.

Le chewing-gum est déconseillé dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

## **ABSENCES – ANNULATIONS – RETARDS**

En cas de modification ou de non-utilisation du service, prévenir les animatrices ou la directrice dans les heures d'accueil, au plus tard 48h ouvrées du jour concerné, sans quoi la facturation sera appliquée.

En cas de maladie, prévenir et fournir un certificat médical pour ne pas être facturé de ces jours d'absences.

Les retards non justifiés au-delà des heures d'accueil, pourront conduire la directrice de l'accueil de loisirs à prendre les dispositions auprès des autorités compétentes (gendarmerie).

En cas de retards répétés, la direction se réserve la possibilité d'exclure l'enfant de l'accueil de loisirs.

## TARIFS ET PAIEMENT

Les tarifs sont proposés par la commission de territoire et validés par les conseils municipaux. Ils sont établis selon le quotient familial et la politique tarifaire de la CAF et de la MSA. Pour des informations plus précises, veuillez contacter l'accueil de loisirs.

La facture est envoyée aux parents le mois suivant et le règlement est à effectuer soit par :

- Espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public et à transmettre à la Trésorerie Principale de Cherbourg  
- 22 rue François Lavieille - BP 719 - 50107 Cherbourg en Cotentin Cedex
- par paiement TIPI (suivre les indications sur la facture)

Il est important de conserver les factures comme pièce justificative car elles peuvent servir pour la déduction des impôts sur le revenu (enfants jusque 6 ans).

Modalités de remboursement : les remboursements seront effectués uniquement en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical, sous forme de report sur une autre journée.

## RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'équipe d'animation est responsable des enfants sur les différents lieux d'activités pendant les heures d'ouverture de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant ou après les horaires d'ouverture de la structure d'accueil.

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment (extérieur et intérieur).

Il est recommandé de ne pas confier aux enfants tout objet de valeur.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration.

Tout objet considéré comme dangereux sera confisqué par l'équipe d'animation.

Les soins de premiers secours peuvent être effectués par les animatrices en lien avec le dossier d'inscription rempli par les familles.

En cas d'urgence ou d'accident grave, la direction prendra toutes les mesures qui s'imposent en appelant les services d'urgence et en avisant ensuite les parents ou responsables légaux.

L'accueil de loisirs a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, il est expressément recommandé aux parents de contracter une assurance responsabilité civile. Il est conseillé de l'étendre à une garantie individuelle « accident corporel »

## CONTACT

**Directrice : Mme LANGREZ Maud**



**Centre de loisirs**

**3, rue de la Gaieté**

**50270 Barneville-Carteret**



**06.83.88.07.95 (à privilégier si besoin de réponse rapide)**

**02.33.40.46.15**



**centredeloisirs.barneville@pep50.fr**



**<https://lecotentin.fr/>**

**(documents téléchargeables)**